

SENATE



SÉNAT

CANADA

JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

1st Session, 44th Parliament
71 Elizabeth II

N° 29

Tuesday, March 29, 2022

2 p.m.

The Honourable GEORGE J. FUREY, Speaker

JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

1^{re} session, 44^e législature
71 Elizabeth II

Le mardi 29 mars 2022

14 heures

L'honorable GEORGE J. FUREY, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Anderson	Clement	Furey
Arnot	Cordy	Gagné
Ataullahjan	Cormier	Galvez
Audette	Cotter	Gerba
Batters	Coyle	Gignac
Bellemare	Dagenais	Gold
Bernard	Dalphond	Greene
Black	Dasko	Harder
Boehm	Dawson	Hartling
Boisvenu	Deacon (<i>Nova Scotia—</i>	Housakos
Boniface	<i>Nouvelle-Écosse)</i>	Jaffer
Bovey	Deacon (<i>Ontario)</i>	Klyne
Boyer	Dean	Kutcher
Brazeau	Downe	LaBoucane-Benson
Busson	Duncan	Lankin
Campbell	Dupuis	Loffreda
Carignan	Forest	Lovelace Nicholas
Christmas	Francis	MacDonald

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Anderson	Clement	Furey
Arnot	Cordy	Gagné
Ataullahjan	Cormier	Galvez
Audette	Cotter	Gerba
Batters	Coyle	Gignac
Bellemare	Dagenais	Gold
Bernard	Dalphond	Greene
Black	Dasko	Harder
Boehm	Dawson	Hartling
Boisvenu	Deacon (<i>Nova Scotia—</i>	Housakos
Boniface	<i>Nouvelle-Écosse)</i>	Jaffer
Bovey	Deacon (<i>Ontario)</i>	Klyne
Boyer	Dean	Kutcher
Brazeau	Downe	LaBoucane-Benson
Busson	Duncan	Lankin
Campbell	Dupuis	Loffreda
Carignan	Forest	Lovelace Nicholas
Christmas	Francis	MacDonald

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the [Senators Attendance Policy](#).

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

Manning	Ravalia
Marshall	Richards
Marwah	Ringuette
Massicotte	Saint-Germain
McCallum	Seidman
McPhedran	Simons
Mégie	Smith
Mercer	Sorensen
Miville-Dechêne	Tannas
Mockler	Verner
Moncion	Wallin
Moodie	Wells
Oh	Wetston
Pate	White
Patterson	Woo
Petitclerc	Yussuff
Poirier	
Quinn	

Les membres participant aux travaux sont :

Les honorables sénateurs

Manning	Ravalia
Marshall	Richards
Marwah	Ringuette
Massicotte	Saint-Germain
McCallum	Seidman
McPhedran	Simons
Mégie	Smith
Mercer	Sorensen
Miville-Dechêne	Tannas
Mockler	Verner
Moncion	Wallin
Moodie	Wells
Oh	Wetston
Pate	White
Patterson	Woo
Petitclerc	Yussuff
Poirier	
Quinn	

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la [Politique relative à la présence des sénateurs](#).

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

ROUTINE PROCEEDINGS**Presenting or Tabling Reports from Committees**

The Honourable Senator Bellemare presented the following:

Tuesday, March 29, 2022

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

FIRST REPORT

Pursuant to rule 12-7(2)(a), your committee recommends that the *Rules of the Senate* be amended:

1. **by renumbering current rules 2-4(1) to 2-4(3) as rules 2-4(5) to 2-4(7), and by adding the following new rules 2-4(1) to 2-4(4):**

“Election of the Speaker *pro tempore*

2-4. (1) At the beginning of the first session of each parliament, and at any subsequent time during the course of sessions of that parliament that the position becomes vacant, the Speaker *pro tempore* shall be elected by secret ballot, provided that if more than two senators stand for election, the election will be conducted by ranked ballot.

Process of election

2-4. (2) Within the first five sitting days of a parliament, and subsequently within the first five sitting days of a vacancy arising in the position of Speaker *pro tempore* during the course of the parliament, the Speaker shall, after consulting with the Leader of the Government, the Leader of the Opposition, and the leader or facilitator of any other recognized party or recognized parliamentary group, inform the Senate of the process for senators to become candidates and for the conduct of the election.

Term of office of Speaker *pro tempore*

2-4. (3) Once the Speaker *pro tempore* has been elected by the Senate, they shall serve for the duration of the session.

Subsequent sessions

2-4. (4) At the beginning of any subsequent session in the same parliament, if a sitting senator held the position of Speaker *pro tempore* at the time of prorogation of the previous session, a motion to again name that senator as Speaker *pro tempore* will be deemed moved, seconded and adopted, without debate or vote, immediately after the

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**Présentation ou dépôt de rapports de comités**

L'honorable sénatrice Bellemare présente ce qui suit :

Le mardi 29 mars 2022

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément à l'article 12-7(2)a) du Règlement, votre comité recommande que le *Règlement du Sénat* soit modifié :

1. **par modification de la désignation numérique actuelle des articles 2-4(1) à 2-4(3) du Règlement pour les articles 2-4(5) à 2-4(7), et par adjonction des nouveaux articles 2-4(1) à 2-4(4) suivants :**

« Élection du Président intérimaire

2-4. (1) À l'ouverture de la première session d'une législature et chaque fois que le poste devient vacant durant les sessions de cette même législature, un scrutin secret est tenu en vue d'élire le Président intérimaire; si plus de deux sénateurs se portent candidats, le mode de scrutin préférentiel est appliqué.

Processus d'élection

2-4. (2) Dans les cinq premiers jours de séance d'une législature et, ensuite, dans les cinq premiers jours de séance après que le poste de Président intérimaire devient vacant durant la législature, le Président, après consultation du leader du gouvernement, du leader de l'opposition et du leader ou facilitateur de tout autre parti reconnu ou groupe parlementaire reconnu, informe le Sénat du processus à suivre pour se porter candidat et pour la tenue du scrutin.

Durée du mandat du Président intérimaire

2-4. (3) Une fois qu'il a été élu par le Sénat, le Président intérimaire occupe sa charge pour la durée de la session.

Sessions subséquentes

2-4. (4) À l'ouverture d'une session subséquente de la même législature, si le sénateur qui assumait la présidence intérimaire au moment de la prorogation de la session précédente est toujours en fonction, une motion portant nomination de celui-ci au poste de Président intérimaire est proposée, appuyée et adoptée d'office, sans débat ni

Speaker reports the Speech from the Throne and any consequential business arising from the Speech.”;

2. **by deleting rule 12-2(1) and by renumbering current rules 12-2(2) to 12-2(6) accordingly; and**
3. **by updating all cross references in the Rules, including the lists of exceptions, accordingly.**

Your committee also notes that any system established under these new rules should ensure that the secrecy of all senators' ballots, as provided for in new rule 2-4(1), is fully respected.

Respectfully submitted,

La présidente,

DIANE BELLEMARE

Chair

The Honourable Senator Bellemare moved, seconded by the Honourable Senator Gignac, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Francis presented the following:

Tuesday, March 29, 2022

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to present its

SECOND REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-219, An Act respecting a National Ribbon Skirt Day, has, in obedience to the order of reference of Thursday, December 9, 2021, examined the said bill and now reports the same without amendment but with certain observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,

BRIAN FRANCIS

Chair

Observations to the second report of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples (Bill S-219)

The committee observes that this bill recognizes that there are different ceremonies, regalia and rites that reflect the diversity of Indigenous communities. According to witnesses, a National Ribbon Skirt Day will serve to educate all Canadians about Ribbon Skirts and the contributions of Indigenous women and girls. The committee recognizes that a proposed National Ribbon

vote, immédiatement après le compte rendu du discours du Trône par le Président et les travaux qui en découlent. »;

2. **par suppression de l'article 12-2(1) du Règlement, et par modification de la désignation numérique actuelle des articles 12-2(2) à 12-2(6) du Règlement en conséquence;**
3. **en mettant à jour tous les renvois dans le Règlement, y compris les listes de dispositions contraires.**

Votre comité note également que tout système établi en vertu de ces nouveaux articles du Règlement doit garantir que la confidentialité de tous les bulletins de vote des sénateurs, tel que prévu dans le nouvel article 2-4(1) du Règlement, est pleinement respectée.

Respectueusement soumis,

L'honorable sénatrice Bellemare propose, appuyée par l'honorable sénateur Gignac, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Francis présente ce qui suit :

Le mardi 29 mars 2022

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-219, Loi concernant la Journée nationale de la jupe à rubans, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 9 décembre 2021, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Observations au deuxième rapport du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones (projet de loi S-219)

Le comité note que ce projet de loi reconnaît qu'il existe différentes cérémonies, ainsi que différents costumes traditionnels et rites qui reflètent la diversité des communautés autochtones. Selon les témoins, une Journée nationale de la jupe à rubans permettra de sensibiliser l'ensemble de la population canadienne à la jupe à rubans et aux contributions des femmes et

Skirt Day is only the start of a broader movement to celebrate Indigenous cultures and languages.

The Honourable Senator McCallum moved, seconded by the Honourable Senator Francis, that the bill be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Tabling of Reports from Interparliamentary Delegations

The Honourable Senator Wells tabled the following:

Report of the Canada-Europe Parliamentary Association, First Part of the 2022 Ordinary Session of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, by videoconference, from January 24 to 28, 2022.—Sessional Paper No. 1/44-593.

QUESTION PERIOD

The Senate proceeded to Question Period.

ORDERS OF THE DAY

Pursuant to the order adopted December 7, 2021, the Honourable Senator Gagné informed the Senate that Question Period with the Honourable Marco E. L. Mendicino, P.C., M.P., Minister of Public Safety, will take place on Wednesday, March 30, 2022, at the later of the end of Routine Proceedings or 2:30 p.m.

GOVERNMENT BUSINESS

Bills – Second Reading

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Second reading of Bill C-15, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the fiscal year ending March 31, 2022.

The Honourable Senator Gagné moved, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C., that the bill be read the second time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

des filles autochtones. Le comité reconnaît que la Journée nationale de la jupe à rubans proposée n'est que le commencement d'un mouvement plus vaste visant à célébrer les cultures et les langues autochtones.

L'honorable sénatrice McCallum propose, appuyée par l'honorable sénateur Francis, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dépôt de rapports de délégations interparlementaires

L'honorable sénateur Wells dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de l'Association parlementaire Canada-Europe, Première partie de la Session ordinaire de 2022 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, par vidéoconférence, du 24 au 28 janvier 2022.—Document parlementaire n° 1/44-593.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Le Sénat procède à la période des questions.

ORDRE DU JOUR

Conformément à l'ordre adopté le 7 décembre 2021, l'honorable sénatrice Gagné avise le Sénat que la période des questions avec l'honorable Marco E. L. Mendicino, c.p., député, ministre de la Sécurité publique aura lieu le mercredi 30 mars 2022, à la fin des affaires courantes ou à 14 h 30, selon la dernière éventualité.

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi – Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Deuxième lecture du projet de loi C-15, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

L'honorable sénatrice Gagné propose, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p., que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

The Honourable Senator Gagné moved, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C., that the bill be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Second reading of Bill C-16, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the fiscal year ending March 31, 2023.

The Honourable Senator Gagné moved, seconded by the Honourable Senator LaBoucane-Benson, that the bill be read the second time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Gagné moved, seconded by the Honourable Senator LaBoucane-Benson, that the bill be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Motions

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

The Honourable Senator Gold, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator LaBoucane-Benson:

That the provisions of the order of November 25, 2021, concerning hybrid sittings of the Senate and committees, and other matters, be extended to the end of the day on April 30, 2022;

That the Senate commit to the consideration of a transition back to in-person sittings as soon as practicable in light of relevant factors, including public health guidelines, and the safety and well-being of all parliamentary personnel; and

That any further extension of this order be taken only after consultation with the leaders and facilitators of all recognized parties and parliamentary groups.

The Honourable Senator Wells moved, seconded by the Honourable Senator Seidman, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Inquiries

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

L'honorable sénatrice Gagné propose, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p., que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Deuxième lecture du projet de loi C-16, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

L'honorable sénatrice Gagné propose, appuyée par l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Gagné propose, appuyée par l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Motions

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Gold, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson,

Que les dispositions de l'ordre du 25 novembre 2021 concernant les séances hybrides du Sénat et des comités, et d'autres questions, soient prolongées jusqu'à la fin de la journée le 30 avril 2022;

Que le Sénat s'engage à considérer une transition vers un retour aux séances en personne dès que possible à la lumière de tous les facteurs pertinents, y compris les lignes directrices en matière de santé publique, ainsi que la sécurité et le bien-être de tout le personnel parlementaire;

Que toute prolongation ultérieure de cet ordre ne soit effectuée qu'après consultation avec les leaders et facilitateurs de tous les partis reconnus et groupes parlementaires reconnus.

L'honorable sénateur Wells propose, appuyé par l'honorable sénatrice Seidman, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Interpellations

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

OTHER BUSINESS**Senate Public Bills – Second Reading**

Orders No. 1, 2 and 3 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Bovey, seconded by the Honourable Senator Cordy, for the second reading of Bill S-208, An Act respecting the Declaration on the Essential Role of Artists and Creative Expression in Canada.

After debate,

The Honourable Senator Cormier moved, seconded by the Honourable Senator Pate, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 5, 6, 7, 8, 9 and 10 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Ataullahjan, seconded by the Honourable Senator Boisvenu, for the second reading of Bill S-224, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in persons).

After debate,

The Honourable Senator Duncan moved, seconded by the Honourable Senator Petitclerc, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 12, 13, 14, 15 and 16 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Second reading of Bill S-231, An Act to amend the Criminal Code, the Criminal Records Act, the National Defence Act and the DNA Identification Act.

The Honourable Senator Carignan, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Wells, that the bill be read the second time.

AUTRES AFFAIRES**Projets de loi d'intérêt public du Sénat –
Deuxième lecture**

Les articles n^{os} 1, 2 et 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Bovey, appuyée par l'honorable sénatrice Cordy, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-208, Loi concernant la Déclaration sur le rôle essentiel des artistes et de l'expression créatrice au Canada.

Après débat,

L'honorable sénateur Cormier propose, appuyé par l'honorable sénatrice Pate, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Ataullahjan, appuyée par l'honorable sénateur Boisvenu, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-224, Loi modifiant le Code criminel (traite de personnes).

Après débat,

L'honorable sénatrice Duncan propose, appuyée par l'honorable sénatrice Petitclerc, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 12, 13, 14, 15 et 16 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Deuxième lecture du projet de loi S-231, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le casier judiciaire, la Loi sur la défense nationale et la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques.

L'honorable sénateur Carignan, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Wells, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

After debate,
The Honourable Senator Dagenais moved, seconded by the Honourable Senator White, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Order No. 18 was called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Pate, seconded by the Honourable Senator Dean, for the second reading of Bill S-233, An Act to develop a national framework for a guaranteed livable basic income.

After debate,
The Honourable Senator Wells moved, seconded by the Honourable Senator Housakos, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Orders No. 20, 21 and 22 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Second reading of Bill S-237, An Act to establish the Foreign Influence Registry and to amend the Criminal Code.

The Honourable Senator Housakos moved, seconded by the Honourable Senator Wells, that the bill be read the second time.

After debate,
The Honourable Senator Duncan moved, seconded by the Honourable Senator Petitclerc, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Orders No. 24, 25, 26, 27, 28 and 29 were called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees – Other

Order No. 5 was called and postponed until the next sitting.

Motions

Orders No. 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12 and 14 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Après débat,
L'honorable sénateur Dagenais propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'article n° 18 est appelé et différé à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Pate, appuyée par l'honorable sénateur Dean, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-233, Loi concernant l'élaboration d'un cadre national sur le revenu de base garanti suffisant.

Après débat,
L'honorable sénateur Wells propose, appuyé par l'honorable sénateur Housakos, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Les articles n^{os} 20, 21 et 22 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Deuxième lecture du projet de loi S-237, Loi établissant le registre des agents d'influence étrangers et modifiant le Code criminel.

L'honorable sénateur Housakos propose, appuyé par l'honorable sénateur Wells, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénatrice Duncan propose, appuyée par l'honorable sénatrice Petitclerc, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Les articles n^{os} 24, 25, 26, 27, 28 et 29 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Rapports de comités – Autres

L'article n° 5 est appelé et différé à la prochaine séance.

Motions

Les articles n^{os} 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12 et 14 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion, as amended, of the Honourable Senator Dalphond, seconded by the Honourable Senator Cordy:

That the Senate:

1. recall that, despite the commitment found in section 55 of the *Constitution Act, 1982* to have a fully bilingual Constitution, as of today, of the 31 enactments that make up the Canadian Constitution, 22 are official only in their English version, including almost all of the *Constitution Act, 1867*; and
2. call upon the government to consider, in the context of the review of the *Official Languages Act*, the addition of a requirement to submit, every 12 months, a report detailing the efforts made to comply with section 55 of the *Constitution Act, 1982*.

The question being put on the motion, as amended, it was adopted.

o o o

Order No. 19 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Tannas, seconded by the Honourable Senator Black:

That, notwithstanding any provision of the Rules, previous order or usual practice:

1. except as provided in this order, the question not be put on the motion for third reading of a government bill unless the orders for resuming debate at second and third reading have, together, been called at least three times, in addition to the sittings at which the motions for second and third readings were moved;
2. when a government bill has been read a first time, and before a motion is moved to set the date for second reading, the Leader of the Government in the Senate or the Deputy Leader of the Government in the Senate may, without notice, move that the bill be deemed an urgent matter, and that the provisions of paragraph 1 of this order not apply to proceedings on the bill; and
3. when a motion has been moved pursuant to paragraph 2 of this order, the following provisions apply:
 - (a) the debate shall only deal with whether the bill should be deemed an urgent matter or not;
 - (b) the debate shall not be adjourned;
 - (c) the debate shall last a maximum of 20 minutes;
 - (d) no senator shall speak for more than 5 minutes;

Reprise du débat sur la motion, telle que modifiée, de l'honorable sénateur Dalphond, appuyée par l'honorable sénatrice Cordy,

Que le Sénat :

1. rappelle que, malgré l'engagement d'avoir une Constitution entièrement bilingue contenu à l'article 55 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, des 31 textes formant la Constitution canadienne, à ce jour, 22 ne sont officiels que dans leur version anglaise, dont la quasi-totalité de la *Loi constitutionnelle de 1867*;
2. demande au gouvernement de considérer, dans le contexte de la révision de la *Loi sur les langues officielles*, l'ajout d'une exigence voulant qu'un rapport soit soumis aux 12 mois détaillant les efforts déployés pour assurer le respect de l'article 55 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'article n^o 19 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Tannas, appuyée par l'honorable sénateur Black,

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, tout ordre antérieur ou toute pratique habituelle :

1. sauf disposition contraire du présent ordre, la motion d'adoption à l'étape de la troisième lecture d'un projet de loi du gouvernement ne soit pas mise aux voix à moins que les ordres pour la reprise du débat aux étapes des deuxième et troisième lectures aient été appelés au moins trois fois au total, exclusion faite des séances au cours desquelles ont été proposées les motions d'adoption à ces étapes;
2. après la première lecture d'un projet de loi du gouvernement, et avant que soit proposée la motion fixant la date de la deuxième lecture, le leader du gouvernement au Sénat ou le leader adjoint du gouvernement au Sénat puisse proposer, sans préavis, que le projet de loi soit réputé une affaire urgente et que les dispositions du paragraphe 1 du présent ordre ne s'appliquent pas aux délibérations le concernant;
3. les dispositions ci-après s'appliquent à une motion proposée conformément au paragraphe 2 du présent ordre :
 - a) le débat doit uniquement porter sur la question de savoir si le projet de loi devrait être considéré comme une question urgente ou non;
 - b) le débat ne peut être ajourné;
 - c) le débat dure un maximum de 20 minutes;
 - d) le temps de parole de chaque sénateur est limité à 5 minutes;

- | | |
|---|--|
| <p>(e) no senators shall speak more than once;</p> <p>(f) the debate shall not be interrupted for any purpose, except for the reading of a message from the Crown or an event announced in such a message;</p> <p>(g) the debate may continue beyond the ordinary time of adjournment, if necessary, until the conclusion of the debate and consequential business;</p> <p>(h) the time taken in debate and for any vote shall not count as part of Routine Proceedings;</p> <p>(i) no amendment or other motion shall be received, except a motion that a certain senator be now heard or do now speak;</p> <p>(j) when debate concludes or the time for debate expires, the Speaker shall put the question; and</p> <p>(k) any standing vote requested shall not be deferred, and the bells shall ring for only 15 minutes.</p> | <p>e) les sénateurs ne peuvent prendre la parole qu'une seule fois;</p> <p>f) le débat ne peut être interrompu pour quelque raison que ce soit, sauf pour la lecture d'un message de la Couronne ou le déroulement d'un événement annoncé dans un tel message;</p> <p>g) si nécessaire, le débat peut continuer au-delà de l'heure fixée pour la clôture de la séance jusqu'à ce qu'il soit terminé et que soient terminés également les travaux qui en découlent;</p> <p>h) le temps consacré au débat et à tout vote n'est pas compris dans la durée des affaires courantes;</p> <p>i) sont irrecevables les amendements et autres motions, sauf la motion visant à donner la parole à tel sénateur;</p> <p>j) la motion est mise aux voix à la fin du débat ou à l'expiration du temps alloué pour celui-ci;</p> <p>k) si le vote par appel nominal est demandé, il ne peut être reporté et la sonnerie ne se fait entendre que pendant 15 minutes.</p> |
|---|--|

After debate,

The Honourable Senator Wells moved, seconded by the Honourable Senator Housakos, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Deacon (*Nova Scotia*), seconded by the Honourable Senator Kutcher:

That the Senate adopt the following *Environmental and Sustainability Policy Statement*, to replace the 1993 *Senate Environmental Policy*, adopted by the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

“SENATE OF CANADA ENVIRONMENTAL AND SUSTAINABILITY POLICY STATEMENT

OBJECTIVE

The Senate of Canada is committed to reducing the Senate's carbon footprint to net zero by 2030 and to implement sustainable practices in its operations. Achieving this goal requires a whole-of-organization approach which prioritizes reduction of outputs and utilizes standard-leading emission offsets. The road to net zero will include quantifiable regular reporting on progress towards target. These actions are to demonstrate leadership as an institution on climate action, to encourage accountability of federal institutions and to inform the legislative process.

Après débat,

L'honorable sénateur Wells propose, appuyé par l'honorable sénateur Housakos, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Deacon (*Nouvelle-Écosse*), appuyée par l'honorable sénateur Kutcher,

Que le Sénat du Canada adopte l'*Énoncé de politique en matière d'environnement et de durabilité* qui suit, pour remplacer la *Politique environnementale du Sénat* de 1993, qui avait été adoptée par le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

« ÉNONCÉ DE POLITIQUE DU SÉNAT DU CANADA EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DURABILITÉ

OBJECTIF

Le Sénat du Canada est résolu à atteindre la carboneutralité d'ici 2030 et à mettre en œuvre des pratiques durables dans ses opérations. L'atteinte de cet objectif nécessite l'adoption, à l'échelle de l'organisation, d'une approche priorisant la réduction de la production et utilisant un système de compensation répondant aux plus hautes normes. Sur la voie de la carboneutralité, des rapports périodiques présentant des données quantifiables sur la progression vers la cible devront être produits. Ces mesures visent à faire preuve de leadership en matière d'action climatique en tant qu'institution, à encourager la reddition de compte des institutions fédérales et à contribuer au processus législatif.

PRINCIPLES

The Senate is committed to achieving its objective through adherence to the following principles:

1. **Serve as a model of environmental leadership** in accordance with the best practices of international, federal, provincial and municipal environmental laws, regulations, standards and guidelines where applicable;
2. **Integrate a robust accountability framework into the operating planning cycle.** This includes benchmarking, tracking and applying results-based management to achieve continuous improvement in environmental performance, in accordance with the best practices of accountability frameworks of internationally recognized standards. Progress should be reported publicly on a regular basis to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (CIBA).
3. **Require environmentally conscious acquisition of goods and services** that incorporates: the purchase of environmentally responsible products and services; the selection of innovative suppliers demonstrating environmentally sound business practices; and the setting of environmental requirements in requests for proposals.
4. **Reduce the environmental impact of activities** by using resources more efficiently, with a focus on the reduction of outputs throughout the Senate's operations.
5. **Incentivize and enhance environmental awareness throughout the Senate** through education and support, while recognizing and incorporating environmental actions undertaken by Senate employees and senators.
6. **Operate facilities and conduct activities of the Senate in a sustainable manner** with a view to preventing pollution and reducing waste. Consider environmental impacts and implications when planning projects and activities.
7. **Develop and implement tools that promote and integrate environmental considerations into day-to-day operations of the Senate** to encourage Senators and Senate employees to make environmentally friendly decisions within their activities and tasks.”;

That the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration examine the feasibility of implementing programs to establish:

- (a) an accountability framework and annual reporting cycle;
- (b) the promotion of climate-friendly transportation policies and reduced travel;

PRINCIPES

Le Sénat est résolu à atteindre ses objectifs en respectant les principes suivants :

1. **Être un modèle de leadership environnemental** conformément aux pratiques exemplaires des lois, réglementations, normes et directives internationales, fédérales, provinciales et municipales ambitieuses en matière d'environnement, le cas échéant;
2. **Intégrer un cadre de responsabilisation rigoureuse au cycle de planification opérationnelle.** Cela comprend l'analyse comparative, le suivi et l'application d'une gestion axée sur les résultats afin de parvenir à une amélioration continue des performances environnementales, conformément aux pratiques exemplaires des cadres de responsabilité des normes internationalement reconnues. Les progrès doivent être communiqués régulièrement et publiquement au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (CIBA).
3. **Exiger une acquisition de biens et de services respectueuse de l'environnement** qui tient compte de ce qui suit : l'achat de produits et de services respectueux de l'environnement; la sélection de fournisseurs novateurs démontrant des pratiques commerciales respectueuses de l'environnement; et l'établissement d'exigences environnementales dans les demandes de propositions.
4. **Réduire l'impact des activités pour l'environnement** en utilisant les ressources plus efficacement, en mettant l'accent sur la réduction des résultats dans l'ensemble des opérations du Sénat.
5. **Encourager et renforcer la sensibilisation à l'environnement dans l'ensemble du Sénat** par l'éducation et le soutien, tout en reconnaissant et en intégrant les actions environnementales entreprises par les employés du Sénat et les sénateurs.
6. **Exploiter les installations et mener les activités du Sénat de façon durable** en vue de prévenir la pollution et de réduire les déchets. Tenir compte des impacts et des implications pour l'environnement dans la planification des projets et des activités.
7. **Élaborer et mettre en œuvre des outils qui favorisent et intègrent les considérations environnementales dans les activités quotidiennes du Sénat** afin d'encourager les sénateurs et les employés du Sénat à prendre des décisions respectueuses de l'environnement dans le cadre de leurs activités et de leurs tâches. »;

Que le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration examine la faisabilité de la mise en œuvre de programmes visant à établir :

- a) un cadre de responsabilisation et un cycle de rapports annuels;
- b) la promotion de politiques de transport écologiques et de la réduction des déplacements;

- (c) enhanced recycling and minimizing waste;
- (d) a digital-first approach and reduction in printing;
- (e) support from central agencies to allow the Senate to charge carbon offsets as part of operating a sustainable Senate; and
- (f) a process for senators and their offices to propose environmental and sustainability recommendations; and

That the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration acquire any necessary goods and services to examine the feasibility or to implement these recommendations.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 50, 52 and 55 were called and postponed until the next sitting.

Inquiries

Orders No. 2, 3, 4, 5, 6 and 7 were called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

The Honourable Senator Mockler moved, seconded by the Honourable Senator Wells:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to study matters relating to federal estimates generally and other financial matters, as described in rule 12-7(5); and

That the committee submit its final report no later than April 14, 2024, and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings until 180 days after the tabling of the final report.

The question being put on the motion, it was adopted.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Gagné moved, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 5:30 p.m., the Senate was continued until tomorrow at 2 p.m.)

- c) l'optimisation du recyclage et la réduction du gaspillage;
- d) une approche mettant l'accent sur le virage numérique et la réduction des impressions;
- e) l'appui des organismes centraux pour permettre au Sénat d'acheter des droits d'émissions de carbone dans le cadre d'un Sénat durable;
- f) un processus permettant aux sénateurs et à leurs bureaux de formuler des recommandations favorisant l'environnement et le développement durable;

Que le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration acquière les biens et services nécessaires pour examiner la faisabilité ou pour mettre en œuvre ces recommandations.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 50, 52 et 55 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Interpellations

Les articles n^{os} 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont appelés et différés à la prochaine séance.

MOTIONS

L'honorable sénateur Mockler propose, appuyé par l'honorable sénateur Wells,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier toute question concernant les prévisions budgétaires du gouvernement en général et d'autres questions financières, tel que précisé à l'article 12-7(5) du Règlement;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 14 avril 2024 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'honorable sénatrice Gagné propose, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p.,

Que la séance soit maintenant levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 17 h 30, le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.)

DOCUMENTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7)

Report on the review of the *Farm Debt Mediation Act* and the Farm Debt Mediation Service for the fiscal years 2016-17 to 2020-21, pursuant to the Act, S.C. 1997, c. 21, sbs. 28(3).—Sessional Paper No. 1/44-582.

Report on the administration of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, for the fiscal year ended March 31, 2021, pursuant to the Act, S.C. 1999, c. 33, sbs. 342(1).—Sessional Paper No. 1/44-583.

Debt Management Report for the fiscal year ended March 31, 2021, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 49(1).—Sessional Paper No. 1/44-584.

Copy of the Regulations Amending the Special Economic Measures (Burma) Regulations (P.C. 2022-257), pursuant to the *Special Economic Measures Act*, S.C. 1992, c. 17, sbs. 7(1).—Sessional Paper No. 1/44-585.

Copy of the Regulations Amending the Special Economic Measures (Russia) Regulations (P.C. 2022-256), pursuant to the *Special Economic Measures Act*, S.C. 1992, c. 17, sbs. 7(1).—Sessional Paper No. 1/44-586.

Report on the state of Canada's forests for the year 2021, pursuant to the *Department of Natural Resources Act*, S.C. 1994, c. 41, sbs. 7(2).—Sessional Paper No. 1/44-587.

Report of the Office of the Parliamentary Budget Officer entitled *International Comparison of the Canada Revenue Agency's Performance*, pursuant to the *Parliament of Canada Act*, R.S.C. 1985, c. P-1, sbs. 79.2(2).—Sessional Paper No. 1/44-588.

Legislative Costing Note of the Office of the Parliamentary Budget Officer entitled *Increasing the maximum number of weeks of employment insurance sickness benefits to 52 weeks from 15 weeks*, pursuant to the *Parliament of Canada Act*, R.S.C. 1985, c. P-1, sbs. 79.2(2).—Sessional Paper No. 1/44-589.

Work Plan of the Office of the Parliamentary Budget Officer for 2022-23, pursuant to the *Parliament of Canada Act*, R.S.C. 1985, c. P-1, sbs. 79.2(2).—Sessional Paper No. 1/44-590.

Interim Order No. 58 Respecting Certain Requirements for Civil Aviation Due to COVID-19, pursuant to the *Aeronautics Act*, R.S.C. 1985, c. A-2, sbs. 6.41(5) and (6).—Sessional Paper No. 1/44-591.

Report of the Canadian Human Rights Commission for the year 2021, pursuant to the *Canadian Human Rights Act*, R.S.C. 1985, c. H-6, sbs. 61(4) and to the *Employment Equity Act*, S.C. 1995, c. 44, s. 32.—Sessional Paper No. 1/44-592.

DOCUMENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Rapport sur le fonctionnement de la *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole* et le Service de médiation en matière d'endettement agricole pour les exercices 2016-2017 à 2020-2021, conformément à la Loi, L.C. 1997, ch. 21, par. 28(3).—Document parlementaire n° 1/44-582.

Rapport sur l'application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, conformément à la Loi, L.C. 1999, ch. 33, par. 342(1).—Document parlementaire n° 1/44-583.

Rapport sur la gestion de la dette pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 49(1).—Document parlementaire n° 1/44-584.

Copie du Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Birmanie (C.P. 2022-257), conformément à la *Loi sur les mesures économiques spéciales*, L.C. 1992, ch. 17, par. 7(1).—Document parlementaire n° 1/44-585.

Copie du Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Russie (C.P. 2022-256), conformément à la *Loi sur les mesures économiques spéciales*, L.C. 1992, ch. 17, par. 7(1).—Document parlementaire n° 1/44-586.

Rapport sur l'état des forêts au Canada pour l'année 2021, conformément à la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles*, L.C. 1994, ch. 41, par. 7(2).—Document parlementaire n° 1/44-587.

Rapport du Bureau du directeur parlementaire du budget intitulé *Comparaison internationale du rendement de l'Agence du revenu du Canada*, conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1, par. 79.2(2).—Document parlementaire n° 1/44-588.

Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative du Bureau du directeur parlementaire du budget intitulée *Faire passer de 15 à 52 le nombre maximal de semaines d'admissibilité aux prestations de maladie de l'assurance-emploi*, conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1, par. 79.2(2).—Document parlementaire n° 1/44-589.

Plan de travail du Bureau du directeur parlementaire du budget pour 2022-2023, conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1, par. 79.2(2).—Document parlementaire n° 1/44-590.

Arrêté d'urgence n° 58 visant certaines exigences relatives à l'aviation civile en raison de la COVID-19, conformément à la *Loi sur l'aéronautique*, L.R.C. 1985, ch. A-2, par. 6.41(5) et (6).—Document parlementaire n° 1/44-591.

Rapport de la Commission canadienne des droits de la personne pour l'année 2021, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, L.R.C. 1985, ch. H-6, par. 61(4) et à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, L.C. 1995, ch. 44, art. 32.—Document parlementaire n° 1/44-592.

**Changes in Membership of Committees
Pursuant to Rule 12-5****Standing Senate Committee on Human Rights**

The Honourable Senator Omidvar replaced the Honourable Senator Miville-Dechêne (*March 29, 2022*).

Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament

The Honourable Senator Mockler replaced the Honourable Senator Boisvenu (*March 29, 2022*).

The Honourable Senator Clement replaced the Honourable Senator Moncion (*March 29, 2022*).

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator Mockler (*March 27, 2022*).

The Honourable Senator Moncion replaced the Honourable Senator Clement (*March 25, 2022*).

**Modifications de la composition des comités
conformément à l'article 12-5 du Règlement****Comité sénatorial permanent des droits de la personne**

L'honorable sénatrice Omidvar a remplacé l'honorable sénatrice Miville-Dechêne (*le 29 mars 2022*).

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

L'honorable sénateur Mockler a remplacé l'honorable sénateur Boisvenu (*le 29 mars 2022*).

L'honorable sénatrice Clement a remplacé l'honorable sénatrice Moncion (*le 29 mars 2022*).

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénateur Mockler (*le 27 mars 2022*).

L'honorable sénatrice Moncion a remplacé l'honorable sénatrice Clement (*le 25 mars 2022*).